

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023



L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	6
Membres absents	3
Secrétaire de séance	Stéphane PAVILLON
Date de la convocation des conseillers	12 décembre 2023
Date de l'affichage de la convocation	12 décembre 2023



**PRÉSENTS :**

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Alain GOREZ (arrivée 19 h 24), Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Fatima MENZEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Danièle KAMENI, **Conseillers Municipaux.**

**POUVOIRS :**

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX  
Monsieur William MUSUMECI donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE  
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD  
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES  
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Maria ALVES  
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Madame Nadia GHARNIT  
Monsieur Samir METIDJI  
Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE

## Conseil municipal du 18 décembre 2023 -n°2023-131/12-01

### **Objet du vœu : Motion relative à la pénurie de logements en Ile-de-France et contre la clause dite « anti-ghetto » de la Région Ile-de-France.**

#### Texte intégral du vœu :

La crise du logement s'amplifie en Ile-de-France, avec plus de 783 000 demandeurs d'un logement social dans la région, soit une augmentation de 100 000 demandeurs sur les 5 dernières années, pour un peu moins de 70 000 attributions annuelles. Tandis que la production du logement public en Ile-de-France connaît un effondrement, avec seulement 21 805 logements agréés (pour environ 30 000 chaque année entre 2013 et 2019).

Malgré ce constat, le Conseil régional d'Ile-de-France a adopté, le 12 juillet 2023, son schéma directeur d'aménagement, le SDRIF-E, prévoyant notamment d'interdire, dès 2024, la construction de logements sociaux dans les communes comptant plus de 30 % de logements PLAI (financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et PLUS (financés par le Prêt Locatif à Usage Social). Ce schéma a par ailleurs fait l'objet d'un avis défavorable de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, et plusieurs élus ont déposé un recours contre cette disposition.

La décision de la Région Ile de France de ne plus subventionner la production de logements sociaux dans ces communes consacre son désengagement financier continu depuis 2016. La présentation par Valérie Péresse de ces mesures comme un « plan anti-ghetto » est particulièrement méprisante et stigmatisante, tout particulièrement pour les locataires du parc social, pour les quartiers populaires et leurs habitant.e.s.

Si cette mesure était mise en œuvre, elle aurait pour conséquence une nouvelle diminution de 21 % du nombre de logements sociaux construits en Ile de France, aggraverait la crise du logement et allongerait encore davantage les délais d'attente.

Le logement public – patrimoine de celles et ceux qui n'en n'ont pas - est le principal levier de mise en œuvre du droit au logement en Ile-de-France. La raréfaction du logement social participe à la pression locative sur les parcs publics comme privés et encourage la hausse des loyers dans le parc privé.

C'est pourquoi le conseil municipal de Villeparisis demande au Ministre du Logement et au Préfet de Région de s'opposer à cette clause, d'investir dans la production de logement social, notamment par le biais d'aides à la pierre et de mises à disposition de terrains publics, et de réaffirmer le principe de libre administration des collectivités territoriales, en renforçant la liberté des maires en matière de construction et d'attribution de logements sociaux, en transférant notamment tout ou partie du contingent préfectoral (fixé à 30 % du total des logements de chaque organisme).

Le conseil municipal de Villeparisis mandate Monsieur le Maire pour toute affaire relative à cette motion.

**Rapporteur du vœu :** Stéphanie Russo

**Signataires du vœu :** déposé par la majorité municipale.

**Date de réception par le maire :** Mardi 5 décembre 2023.

**Adopté après le vote suivant :**

32 votants dont 6 pouvoirs

26 pour dont 5 pouvoirs (groupe majoritaire)

6 contre dont 1 pouvoir (Villeparisis l'avenir pour ambition)

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.**

**AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.**

**POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

Signature 	Signature 
<b>Frédéric BOUCHE</b> Maire	<b>Stéphane PAVILLON</b> Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20231220-23\_08678-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2023  
Date de réception préfecture : 20/12/2023